



## Immobilier résidence principale ou secondaire?

-----  
Par cecile63

Bonjour,

J'aurais besoin d'un conseil par rapport à un achat immobilier.

Actuellement propriétaire de notre maison, nous souhaitons en acheter une nouvelle dans laquelle de nombreux travaux sont à effectuer. Nous allons donc devoir pendant plusieurs années vivre entre les 2 maisons.

Nous signons le compromis mardi.

Nous nous posons alors la question de la résidence principale et secondaire. Quelles sont les règles de celles-ci? Les avantages? Les inconvénients?

En vous remerciant d'avance de votre réponse,

Cordialement,  
C.GOBET

-----  
Par ESP

Bonjour

Ni avantage, ni inconvénient, sauf que changé toutes vos adresses de résidence principale est fastidieux.

La résidence principale est le logement occupé au moins 8 mois par an, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou de cas de force majeure,

J'ai connu cela pendant 2 ans, mais je n'ai jamais changé de résidence principale, la notion de résidence secondaire est vraiment "secondaire" dans ce cas !

Fiscalement,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F752]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F752[url]

-----  
Par cecile63

Merci de votre réponse.

Nous nous posons la question concernant les aides pour les travaux dont la plus part sont accessibles seulement en résidence principale. D'où l'idée que l'un de nous se déclare en résidence principale là bas non?

-----  
Par ESP

Vous auriez pu préciser dès le départ...

La maison est-elle habitable ?

Il faut que ce soit votre résidence principale. Je sais que dans certains cas, l'administration fiscale s'accorde sur un délai de 6 mois pour rendre votre logement habitable, mais je ne retrouve pas cela sur les nouveautés 2020/2021.

-----  
Par cecile63

Désolée pour l'oubli...

La maison est habitable mais pas au normes du tout, elle répond cependant aux condition du logement descend.

Nous partons sur des travaux où nous ne garderons que les murs et n'aurons pas terminé en 6 mois.

Si nous partons du principe qu'il faut être en résidence principale, comment faire avec notre autre maison? Nous devons la passer en résidence secondaire?

Peut on déclarer une maison en travaux comme principale?

-----  
Par ESP

Si vous comptez ne conserver que les murs, c'est donc de la (te) construction et ce n'est pas dans le cadre des aides du style prime renov' économie d'énergie pour la résidence principale.  
Vous pourrez donc changer de résidence principale après restructuration de votre nouveau bien.

En revanche, d'autres aides existent comme le ptz "ancien" contactez l'anah et l'Anil.  
[url=https://www.anil.org/aj-offres-pret-ptz-2021/]https://www.anil.org/aj-offres-pret-ptz-2021/[/url]

-----  
Par cecile63

Merci j'irais voir ce que propose l'anah et l'anil.

Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Bon dimanche.